

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2018

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 1^{er} octobre 2018 à 19 h 30.**

Le maire, M. Robert Julien, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège no 1 : Mme Francine Julien Siège 4: M. Claude Lapolice
Siège no 2 : M. Christian Lemay Siège no 5 : M. Jocelyn Chamberland
Siège no 3 : Mme Dominique Laforce Siège no 6 : M. Luc Chapdelaine

Absence :

Est également présente :

Mme Diane Martineau, Directrice générale/Secrétaire-trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Robert Julien, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

204-10-2018

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien **appuyée par** Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Les varia demeurent ouverts.



ORDRE DU JOUR
Séance du 1^{er} octobre 2018

Ouverture de la séance
Adoption de l'ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 4 septembre 2018
- 1.2 Adoption - liste des comptes payés en septembre et à payer en octobre 2018
- 1.3 Remboursement de clients au crédit
- 1.4 Projet de sondage sur les besoins des citoyens
- 1.5 Tournoi de curling GRAMI
- 1.6 Formation contrat municipal
- 1.7 Achat écrans d'ordinateur

2. SÉCURITÉ INCENDIE

- 2.1 Entraide aux limites du territoire

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

3. PREMIERS RÉPONDANTS

4. VOIRIE

- 4.1 Résolution – Dépôt reddition de compte TECQ 14-18
- 4.2 Résolution – Réparation ponceau chemin des Sorel
- 4.3 Résolution – Soumission toiture TEU
- 4.4 Résolution – Modification forfait cellulaire

5. HYGIÈNE DU MILIEU

- 5.1 Résolution – Demande de cours d'eau Décharge des quinze, branche 16
- 5.2 Résolution – Demande de cours d'eau rang Lachapelle
- 5.3 Résolution – Débitmètre château d'eau

6. URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Résolution – Embauche firme externe pour le département d'urbanisme

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Résolution – Autorisation de passage club de motoneige ASAN
- 7.2 Résolution – Remplacement chauffe-eau et réservoir mazout CRSG
- 7.3 Résolution – Modification du nom de l'organisme pour le Fonds de la ruralité : panneau d'affichage

PÉRIODE À L'ASSISTANCE

8. VARIA

- 8.1 Affichage panneau numérique
- 8.2 Pancarte « Bienvenue Saint-Guillaume » servitude
- 8.3 Contrat déneigement 2018-2019, 2018-2021
- 8.4 Résolution – Achat d'abrasif

9. CORRESPONDANCE

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 10.1 Ajournement

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

205-10-2018

1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

206-10-2018

1.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS (SEPTEMBRE) ET À PAYER (OCTOBRE) 2018

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

Total des salaires :.....	23 421,64 \$
Total capital et intérêts :	0,00 \$
Total incompressible :.....	4 837,06 \$
Total à payer :.....	<u>85 765,99 \$</u>
Grand total des déboursés :.	114 024,69 \$

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tels que présentés.

ADOPTÉE

207-10-2018

1.3 REMBOURSEMENT DE CLIENTS AU CRÉDIT

CONSIDÉRANT que certains citoyens de la municipalité ont un solde créditeur à leur compte de taxes, et ce, en date de ce jour;

CONSIDÉRANT que ces mêmes citoyens ont droit à un remboursement complet de leur solde créditeur au compte de taxes, pour l'année 2018;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu que le conseil municipal accepte le remboursement complet de chaque compte de taxes au crédit, et ce, pour tout solde créditeur excédant 20 \$.

ADOPTÉE

208-10-2018

1.4 MAMOT : AUTORISER LA MRC DE DRUMMOND À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide de l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC de Drummond désirent présenter un projet de *Sondage auprès de la population visant l'évaluation des besoins des municipalités pouvant mener à une mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités* dans le cadre de l'aide financière;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond sera responsable d'octroyer le contrat au consultant sélectionné par celle-ci conformément à son règlement de gestion des contrats;

ATTENDU QUE le coût maximal du projet est estimé à 25 000 \$;

ATTENDU QUE cette somme sera répartie équitablement entre les municipalités;

ATTENDU QUE la municipalité accepte d'assumer un dépassement des coûts à parts égales entre les parties;

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à participer au projet de *Sondage auprès de la population visant l'évaluation des besoins des municipalités pouvant mener à une mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités*;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;
- Le conseil nomme la MRC de Drummond comme organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

209-10-2018

1.5 TOURNOI CURLING GRAMI

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu que la municipalité **ne participe pas** à l'édition 2018 du tournoi de curling GRAMI.

ADOPTÉE

210-10-2018

1.6 FORMATION CONTRAT MUNICIPAL - ADMQ

CONSIDÉRANT les modifications apportées aux lois sur les contrats municipaux : PL122, 155, 108;

CONSIDÉRANT qu'une formation est offerte par l'ADMQ;

CONSIDÉRANT que cette formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue de l'ADMQ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à participer à la formation sur les contrats municipaux qui aura lieu le 21 novembre 2018 à Drummondville pour une durée de 6 heures, et s'engage à défrayer les frais de 307 \$ pour l'inscription et les frais de repas et déplacements.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

211-10-2018

1.7 ACHAT D'ÉCRANS D'ORDINATEUR SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT que l'utilisation de 2 écrans permet une plus grande efficacité et une très grande économie de papier;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Microtec informatique pour l'achat de 2 écrans supplémentaires;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise l'achat de 2 écrans supplémentaires (direction et réception), au coût de 482,87 \$, taxes incluses, chez Microtec informatique.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE

212-10-2018

2.1 ENTRAIDE AUX LIMITES DE TERRITOIRE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID

CONSIDÉRANT qu'un appel aux limites du territoire des municipalités de Saint-Guillaume et de Saint-David a eu lieu le 31 mai dernier;

CONSIDÉRANT que cette intervention était sur le territoire de la Municipalité de Saint-David et que la centrale de traitement des appels 911 (Cauca) a appelé Saint-Guillaume et non Saint-David;

CONSIDÉRANT que le directeur incendie de Saint-Guillaume a avisé dès son arrivée sur les lieux le directeur incendie de Saint-David que le feu était sur le territoire de sa municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David ne s'est pas déplacée sur les lieux de l'incendie;

CONSIDÉRANT la facture de 877,56 \$ pour les frais encourus par la Municipalité de Saint-Guillaume;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David est en désaccord avec cette facture;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu que le conseil municipal demande à la Municipalité de Saint-David de bien vouloir acquitter les frais en lien avec cette facture puisque les dépenses ont été réellement faites et que si les intervenants de Saint-Guillaume ne s'étaient pas déplacés, l'équipe de Saint-David aurait dû aller sur les lieux et en assumer les frais.

ADOPTÉE

PREMIER RÉPONDANT

AUCUN POINT

VOIRIE

213-10-2018

4.1 TECQ 2014-2018 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que :

- a) la municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- b) la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- c) la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- d) la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- e) la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- f) la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

214-10-2018

4.2. RÉPARATION PONCEAU CHEMIN DES SOREL

CONSIDÉRANT LA DILATATION D'UN JOINT;

CONSIDÉRANT QU'IL FAUT PROCÉDER À LA RÉPARATION DE CE PONCEAU;

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser M. Alain Laprade à effectuer les travaux nécessaires au bon fonctionnement de ce ponceau, au coût approximatif de 2 500 \$.

ADOPTÉE

215-10-2018

4.3 SOUSSION TOITURE USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT la résolution 056-02-2017 autorisant la dépense pour la réfection de la toiture de l'usine de traitement des eaux usées (TEU);

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur ne veut plus faire les travaux;

CONSIDÉRANT QUE d'autres soumissions ont été demandées;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'accepter la soumission d'Entrepreneur général Johnny Théberge, au coût de 9 133,11 \$, taxes incluses, pour la réfection de la toiture de l'usine de traitement des eaux usées. Le montant de cette dépense a été budgété en 2017, mais non dépensé et non réservé à cette fin, il faut donc prendre le montant de la dépense dans le surplus général.

ADOPTÉE

216-10-2018

4.4 MODIFICATIONS FORFAIT CELLULAIRE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE les appareils utilisés par les employés de la voirie ont besoin d'un accès à Internet pour être efficaces;

CONSIDÉRANT QUE le coût du service Internet sur les cellulaires de la voirie serait de seulement 1,50 \$ par cellulaire par mois;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de modifier le forfait cellulaire des employés de la voirie afin d'inclure le service Internet.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

217-10-2018

5.1 DEMANDE D'INTERVENTION – COURS D'EAU DÉCHARGE DES QUINZE, BRANCHE 16

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau Décharge des quinze – Branche 16 est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le mode de répartition des coûts sera attribué en fonction de la longueur de la bande riveraine propre à chacun des

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

propriétaires riverains lors des travaux effectués dans ledit cours d'eau;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond afin d'intervenir pour des travaux d'entretien faisant suite à des sédiments accumulés, nuisant ainsi à l'écoulement et au drainage des terres adjacentes, étant entendu que la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à acquitter sur réception toutes les factures que pourrait, de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

ADOPTÉE

218-10-2018

5.2 DEMANDE D'INTERVENTION – COURS D'EAU RANG LACHAPELLE

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau Rang Lachapelle est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le mode de répartition des coûts sera établi en fonction de la longueur de la bande riveraine propre à chacun des propriétaires riverains et des travaux effectués dans ledit cours d'eau;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond afin d'intervenir pour des travaux d'entretien faisant suite à des sédiments accumulés, nuisant ainsi à l'écoulement et au drainage des terres adjacentes, étant entendu que la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à acquitter sur réception toutes les factures que pourrait, de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

ADOPTÉE

219-10-2018

5.3 INSTALLATION DÉBITMÈTRE SUR CHÂTEAU D'EAU

CONSIDÉRANT QUE nous devons rédiger un rapport à remettre au ministère de l'Environnement sur notre consommation d'eau chaque année et que celui-ci est en erreur à cause de la lecture non précise de la consommation d'eau à partir du château d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un débitmètre sur le château d'eau va permettre une lecture plus juste de l'utilisation de l'eau;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat, incluant l'installation, d'un débitmètre à ultrason pour le château d'eau auprès des Compteurs d'eau du Québec au coût de 7 105,46 \$, taxes incluses, plus 2 192,69 \$, taxes incluses, pour le panneau de contrôle.

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

ADOPTÉE

URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

220-10-2018

6.1. INSPECTEUR EN BÂTIMENT – SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT le départ de Mme Annick Vincent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a retenu les services de la firme Gestion électronique de services techniques et d'inspection municipale inc. (Gestim inc.) pour procéder à l'émission des permis et certificats et répondre aux interrogations des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les représentants de la firme à émettre lesdits permis et certificats;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu de procéder à la nomination de M. Alexandre Thibault au poste d'inspecteur en bâtiment de la Municipalité de Saint-Guillaume afin de voir à l'application des règlements d'urbanisme, de nuisance et de procéder à l'émission des permis et certificats pour une période de 3 mois à raison de 14 heures par semaine au taux de 390 \$ par jours plus le kilométrage intra-municipal au tarif de 0.55\$/ km. Les heures supplémentaires sont au taux de 55\$/h.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

221-10-2018

7.1 CLUB MOTONEIGE ASAN – AUTORISATION DE TRAVERSE 2018-2019

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige ASAN demande un droit de passage afin de traverser les rues ci-dessous mentionnées et qui sont de compétence municipale;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal, Monsieur Alain Laprade, verra à installer la signalisation aux endroits appropriés;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser au Club de motoneige ASAN un droit de passage afin de traverser les rues ci-dessous mentionnées et qui sont de compétence municipale :

- Rang Saint-Prime, une traverse entre le 142 à 90 mètres vers le sud-est et le 180 à 90 mètres vers le nord-ouest;
- Rang Saint-Henri, une traverse entre le 496 à 30 mètres vers le sud-ouest et le 568 à 70 mètres vers le nord-est ;
- Rue du Couvent, une traverse à 30 mètres du 42 vers le sud-est;
- Entre le 6^e rang, une traverse au 186 à 80 mètres vers le nord-est et au 221 à 160 mètres vers le sud-ouest;
- Rang Saint-Mamert, une traverse entre le 33 à 220 mètres vers le nord-ouest et à 100 mètres de l'arrêt-stop du rang Lachapelle;
- Avoir accès et circuler sur la piste cyclable à l'arrière du village;

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

- Circuler sur la route 224, mitoyenne avec les VTT, vers la station-service Pétro-T sur environ 1 000 pieds. Cette autorisation doit être envoyée au MTQ (*ministère des Transports du Québec*) par Club ASAN.

ADOPTÉE

222-10-2018

7.3 REMPLACEMENT CHAUFFE-EAU ET RÉSERVOIR AU MAZOUT – CENTRE RÉCRÉATIF

CONSIDÉRANT la demande faite par le comité du centre récréatif de Saint-Guillaume;

CONSIDÉRANT la nécessité de changer le chauffe-eau et le réservoir au mazout;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser le centre récréatif de Saint-Guillaume à procéder au remplacement du chauffe-eau et du réservoir au mazout au coût de 2 669 \$ plus taxes, selon la soumission, en date du 9 juillet 2018, de J.H. Dupuis et fils inc.

ADOPTÉE

223-10-2018

7.4 MODIFICATION DE MANDATAIRE POUR LA SUBVENTION DU FONDS DE LA RURALITÉ POUR LE PANNEAU LUMINEUX

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention au Fonds de la ruralité pour le panneau lumineux a été faite au nom du CDL de Saint-Guillaume;

CONSIDÉRANT QUE les déboursés pour ce projet sont faits par la Municipalité de Saint-Guillaume et non par le CDL;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu de demander à la MRC de Drummond de bien vouloir changer le nom du mandataire pour le projet du Fonds de la ruralité pour le panneau lumineux afin de nommer la Municipalité de Saint-Guillaume en remplacement du CDL de Saint-Guillaume.

ADOPTÉE

PÉRIODE A L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

VARIA

Reporté

8.1 GESTION DU PANNEAU LUMINEUX

8.2 PANCARTE « BIENVENUE SAINT-GUILLAUME »

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

M. Jocelyn Chamberland demande que l'on reprenne les démarches afin de faire installer la pancarte de « Bienvenue Saint-Guillaume ». La proposition est de faire installer la pancarte sur le terrain de M. James Cadieux. Il faut demander la permission à M. Cadieux et procéder avec les documents de servitude. De plus, les membres du conseil demandent d'avoir une estimation des coûts pour l'installation de cette pancarte.

8. CONTRAT DÉNEIGEMENT 2018-2019 ET 2018-2019, 2019-2020 ET 2020-2021

Séance ajournée : manque d'informations afin de prendre une décision.

MONSIEUR LE MAIRE MET FIN À LA SÉANCE DU CONSEIL À 20 H 50.

CORRESPONDANCE

224-10-2017

10. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Francine Julien et résolu à l'unanimité d'ajourner la présente séance au 9 octobre 2018, 19 h 00.

M. Robert Julien
Maire

Diane Martineau
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le _____